

Filipa Brazzaville

appui à la Filière Privée et Associative de la pré-collecte des déchets à Brazzaville

LETTRE D'INFORMATION NUMÉRO 3 / MAI 2015

La pré-collecte, un maillon essentiel de la GDMA*

Actuellement, à Brazzaville, la pré-collecte constitue le seul service de ramassage des déchets. Il est fourni par des Opérateurs de Pré-Collecte (OPC). D'après le diagnostic de la pré-collecte, réalisé entre septembre et janvier derniers, le taux de couverture en service sur la ville est de 29 %. Ce maillon est donc essentiel dans la gestion des déchets de la capitale Congolaise.

Le service de pré-collecte est géré actuellement par des opérateurs aux statuts différents. La majorité du service est fourni par les OPC individuels, plus nombreux que ceux regroupés en associations ou en entreprises. Des entreprises se développent peu à peu, quelques associations sont actives. Un enjeu fort du projet est de proposer des solutions adaptées aux OPC quels que soient leurs statuts, notamment les individuels. Au cours de précédents projets, ils devaient se regrouper en associations pour fournir le service. Ce mode de structuration n'a pas séduit tous les OPC, certains préférant rester individuels.

Tous les acteurs, que ce soient les autorités, les Opérateurs de Pré-Collecte expriment une grande difficulté en ce qui concerne les sites où déposer les déchets. Toute tentative d'encadrement et de régulation du service de pré-collecte sera vaine si de tels sites ne sont pas identifiés, puis régulièrement vidés des déchets.

* : GDMA : Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Mettre en place des relais dans les Mairies

Pour mettre en œuvre les activités, le Gret s'appuie sur des Cellules d'Exécution Communales, dans chaque Arrondissement. Elles sont composées de trois membres, nommés par les Maires et appartenant, en général, à leur Cabinet et/ou des services déconcentrés situés à la Mairie d'arrondissement. Le Conseiller Technique, en charge des activités d'assainissement sur son territoire, est en général intégré à la Céc. Ces cellules sont les partenaires privilégiés du projet. Elles appuient le projet dans la mise en œuvre des activités et participent aux ateliers de réflexion, co-construction des solutions, etc. Cette expérience a été testée dans le cadre du projet Micab (Microréalisations Communales et Associatives à Brazzaville). Elle s'est avérée concluante et a ainsi été reprise dans le cadre de Filipa. La Céc de Ouenzé est opérationnelle depuis avril, celle de Moundali sera prochainement mise en place. Celles de Makélékélé, Baongo et Talangaï existent depuis le début du projet Micab II.



Ravin de Moukoundo en exploitation, octobre 2014



Le ravin de Moukoundo fermé, mars 2015



Groupe de travail lors d'un atelier de travail sur les enregistrements avec la DEPV et les CEC, le 30 avril 2015

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE

Mylla Mante est venue renforcer l'équipe gestion des déchets à Brazzaville depuis avril 2015. Elle occupait le poste de Chef de Projet Exécutive à Dolisie dans le cadre du projet Promaïss. Ce dernier intervient également sur la gestion des déchets. Elle a également travaillé à Brazzaville dans le cadre de Micab I et du Pmru. Elle maîtrise le contexte et la thématique, elle va donc, en position de Chef de Projet adjointe, apporter de l'énergie supplémentaire à un projet ambitieux !

UNE COORDINATION ENTRE ONG ET BUREAU D'ÉTUDE

Plusieurs ONG ou bureaux d'étude interviennent sur la gestion des déchets à Brazzaville. Nodalis intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage à la Mairie de Brazzaville sur la filière de la GDMA (sauf pré-collecte). EAA assure la sensibilisation sur la gestion des déchets. Le Gret participe régulièrement aux réunions de coordination sur le sujet.

Des liens existent aussi avec le bureau d'étude de suivi et contrôle des travaux de la Route de la Corniche. Il est important car les travaux impactent sur la gestion des déchets. Des dépotoirs ont fermé suite au démarrage des travaux en mars 2015. Des Atom (Aires de Transit des Ordures Ménagères) seront construites dans ce cadre, comme mesures compensatoires.

Encadrer et réguler le service de pré-collecte en par la mise en place d'autorisations

Suite à la réalisation du diagnostic de la pré-collecte, le premier axe d'intervention à mettre en place est l'**encadrement et la régulation du service de pré-collecte**.

• Mettre en place des autorisations d'exercice du service

Des autorisations d'exercer le service de pré-collecte seront délivrées aux Opérateurs de Pré-Collecte. Elles leur permettront de fournir le service sur un territoire donné, de pouvoir déposer les déchets ramassés dans des sites autorisés, etc. Les OPC devront s'engager à respecter des devoirs mais auront aussi des droits. Des catégories pourront être mises en place en fonction du niveau de service utilisé (matériel, etc.). Ce système devra être suivi pour d'une part avoir une image des performances des OPC et de la qualité du service fourni, et d'autre part savoir quelle est la situation de la pré-collecte sur un territoire. Il est donc indispensable en amont de savoir ce que motiverait les OPC à obtenir des autorisations.

• Co-construire les solutions avec les différents types d'acteurs

Afin de proposer des autorisations, procédures de délivrance et de suivi adaptées, des discussions ont lieu avec les différents acteurs. Cela leur permet de s'exprimer sur le sujet et proposer des solutions adaptées au contexte. Actuellement, les OPC individuels ne disposent pas de structures formelles les regroupant. Des discussions sur le sujet dans les dépotoirs, ouverts, identifiés par les animateurs du projet, ont démarré en avril et se poursuivront en mai. Les discussions avec les OPC de type entreprise, associations d'une part, et les Mairies d'Arrondissement, représentées par les Cellules d'Exécution Communales d'autre part auront lieu lors d'ateliers de discussions, organisés en mai et juin. Rencontrer les acteurs dans leur environnement et mettre en place les premières discussions constituent les bases de la concertation mise en œuvre dans le cadre du projet.

Les prochaines activités de Filipa

Discussions avec les OPC individuels sur les enregistrements	mai 15
Atelier avec les Cec sur les enregistrements	juin 15
Atelier avec les OPC associations et entreprises sur les enregistrements	mai 15
Définitions de Cahiers des Charges pour différents niveaux de services	juin 15
Définition d'un plan de communication sur les enregistrements	juillet 15

Quelles solutions pour regrouper les déchets ?

L'encadrement du service de pré-collecte ne peut se faire sans l'identification de sites où regrouper les déchets. Cette question est complexe puisqu'à Brazzaville le foncier disponible est quasiment inexistant. Les Mairies d'Arrondissement et la Mairie de Brazzaville tentent de trouver des solutions. Des terrains ont été identifiés par les Chefs de Quartier, sur demande de la Mairie Centrale et les Mairies d'Arrondissement, dans le cadre du projet AMO-GDS dont Nodalis est le chef de file. Les parcelles publiques ont été privilégiées mais sont rares. Les parcelles privées ne peuvent être mobilisées rapidement.

Une fois les solutions trouvées pour le regroupement des déchets, de la sensibilisation / IEC sera indispensable pour que les habitants alentours comprennent l'intérêt de tels sites. Ceux-ci devront être évacués régulièrement pour éviter les nuisances pour les habitants.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES DÉPOTOIRS

Suite à la fermeture de gros dépotoirs, les Opérateurs de Pré-Collecte (OPC) déposent les déchets ramassés dans d'autres sites. Ceux-ci sont en général plus éloignés de leurs zones de desserte et/ou plus difficiles d'accès. Il est indispensable de suivre cette évolution car elle impacte fortement sur le service de pré-collecte. Le temps de trajet notamment augmente.

Les données sont donc mises à jour régulièrement grâce à un travail de terrain important des animateurs. Un stagiaire, Philippe Poirot, est venu renforcer l'équipe du projet pour mettre à jour les bases de données du projet et les cartes. Il aura aussi pour mission la mise en place d'un système de suivi de la gestion des déchets dans le cadre du projet AMO-GDS.

AMO-GDS : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un secteur pérenne de gestion des déchets en République du Congo et à Brazzaville.



Le dépôt de déchets au dépotoir de la rue Ndouna, à Makélékélé



Discussions avec les OPC au dépotoir de la rue Ndouna, à Makélékélé

Photos : © Gret

AVEC LE SOUTIEN DE :



Les idées et opinions présentées sont celles du Gret et ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.

CONTACT : Représentation du Gret au Congo : 17 avenue de la Base aérienne—Batignolles, Moungali, Brazzaville

tel : +242 06 917 77 53 / e-mail : congo@gret.org

www.gret.org/Congo

Contact au Congo : Marie Guillaume/ guillaume@gret.org

Contact au siège : Bénédicte Château / chateau@gret.org